

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/45/T/2022-2023 pour les travaux de construction du centre de santé de GISHUBI sur la colline GISHUBI comprenant le bloc soins ambulatoires, bloc hébergement, bloc maternité, bloc latrine, Morgue et un incinérateur .

Date de publication des offres : 25/8/2022

Date d'ouverture des offres : 13/9/2022

Objet

La Commune de MURUTA lance un appel d'offre ouvert pour passer le marché des travaux de construction du Centre De Santé de GISHUBI mentionné ci-dessus.

Financement du marché

Le marché sera financé par les fonds de l'exercice 2021-2022 réservés sur le compte du FONIC.

Spécification du marché

1. La passation de Marché sera conduite sur Appel d'Offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
2. L'ensemble des travaux sont à réaliser dans un délai maximum de: **Quatre mois calendaires.**

Le délai contractuel à compter de la date de notification du marché qui correspondra à la date de premier ordre de service de commencer les travaux.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

3. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de 8heures à 15 heures 30 min à l'adresse suivante: **Bureau de la Commune MURUTA** ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au secrétariat de la Commune MURUTA** ;
4. Le Dossier d'Appel d'Offre peut être obtenu à l'adresse de la Commune MURUTA citée ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de **cent mille Francs Burundais (100.000 BIF)**, dont la moitié **cinquante mille(50.000 FBU)** sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et l'autre moitié **cinquante mille (50.000 FBU)** sur le compte n° 0040394-01-27 ouvert dans la BANCOBU KAYANZA au nom de la Commune MURUTA.
5. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à L'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

Visite du site

6. Une visite des lieux sera organisée le 2/9/2022 à partir de 9 heures précises et la rencontre est fixée au chef-lieu de la commune MURUTA.

Présentation de l'offre

- L'offre sera présentée en Quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.
7. L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant égal à : **Sept million cinq cent franc burundais (7 500 000 FBU).**
 8. L'offre doit être soumise à la **Commune de MURUTA** au plus tard le **13/9/2022**.

Validité des offres

9. L'offre restera valable pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

Date et heure limite de dépôt des offres

10. Le soumissionnaire doit faire parvenir leur offre auprès de la Commune MURUTA à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **13/9/2022** à 10 heures.
11. Toute offre reçue après l'heure et la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

12. L'offre sera ouverte en présence des soumissionnaires ou de ses représentants qui le souhaitent être présent à l'ouverture ainsi qu'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, dans la salle des réunions de la Commune MURUTA le **13/9/2022** à 10 heures 30 minutes.

Critères de qualification des soumissionnaires

13. Le soumissionnaire doit établir à la satisfaction du Maitre de l'Ouvrage qu'il a la capacité en équipement et les ressources voulues pour mener à bien l'exécution du Marché.
14. Une marge de préférence ne lui sera pas octroyée.

Audace HACIMANA

L'Administrateur Communal et
Personne Responsable des Marchés Publics



Le 24/08/2022